

Mercredi 14 octobre 2015 à 20h s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 07 octobre 2015,

Membres présents :

Me CHENU Sandrine, Me PAMART Jacqueline, Me SCIARDET Danielle
Mrs MARECHAL Jean-François, Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART,

Absents : David VOTION
(excusé) :

Ce Mercredi 14 octobre 2015, M. le Maire ouvre la séance à 20h

Location du garage communal

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 1 Place Saint Pierre est libre depuis fin juillet 2015. La location comprenait le logement et les parties annexes (bâtiment, garage).
Mr le Maire propose de dissocier le logement communal et l'annexe du garage, puis de relouer séparément.
Après discussion avec le conseil municipal, Mr le Maire propose de louer le garage à un particulier.
Le conseil municipal décide de louer le garage au prix mensuel de 35 €, le loyer sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois à la Trésorerie et charge Mr le Maire de consentir un bail selon les modalités.

Vente d'une parcelle « Rue de Hédouville »

Une parcelle cadastrée au N° 92 appartenant à la commune, les acquéreurs de la propriété voisine étaient intéressés pour acheter la parcelle. Or, après proposition du conseil municipal qui avait fixé le prix de vente à 500 €, les acquéreurs n'ont pas accepté cette proposition.

Point sur le logement

Mr le Maire évoque plusieurs possibilité afin de louer cet appartement tout en permettant de récupérer une pièce supplémentaire pour la mairie.
La première possibilité serait de faire un logement plus petit uniquement sur le premier étage.
D'autres solutions sont soumises à la discussion, décision est prise de prendre conseil auprès d'entrepreneurs pour choisir la solution la plus adaptée.

Décision modificative N° 02 investissement

Le Maire expose qu'il est nécessaire de réajuster des comptes de la décision modificative suivante :
pour régularisation d'écritures.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	-180.00	
2138	Autres constructions	180.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses le réajustement des crédits de cette décision modificative.

Le 11 Novembre

Les habitants de Jumigny sont invités à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre prévue à 11h00 devant le Monument aux morts, qui sera suivi d'un apéritif offert par la mairie.

Planning du bureau des élections régionales

Les élections régionales sont prévues les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Les conseillers municipaux ainsi que les habitants volontaires devront s'inscrire sur le planning afin de tenir le bureau de vote durant cette période.

Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30